

POSITION DE L'UNAN SUR LA PECHE AU BAR EN 2018

Face aux annonces et propositions diverses, dont certaines lui semblent incohérentes et/ou irréalistes, l'UNAN rappelle qu'elle défend depuis de nombreuses années :

1 - l'interdiction pour tous de la pêche du bar de janvier à avril, sur les zones de frayères où l'espèce est très vulnérable en période de reproduction. Interdiction pour tous et toutes zones.

2 - une taille minimale de capture de 42 cm pour tous et toutes zones.

Si ces préconisations avaient été entendues et suivies, nous n'en serions pas là.

Rappelons qu'aujourd'hui, les scientifiques, au travers des avis du CIEM, et le Gouvernement français qui se réfère à ces avis, considèrent qu'il y a deux stocks bien distincts, l'un en Manche et l'autre en Atlantique, Golfe de Gascogne.

En Manche, au nord du 48° parallèle, la diminution dramatique des stocks a abouti à des mesures draconiennes visant tant la pêche de loisir (aucun prélèvement possible, soit 0 bar/jour/pêcheur) que la pêche professionnelle (quasiment plus de prélèvements possibles, sauf métiers de l'hameçon (ligneurs)). L'UNAN considère que les pêcheurs plaisanciers ne doivent pas supporter les conséquences de la pêche professionnelle irresponsable pratiquée depuis le début des années 2000. Afin que les pêcheurs plaisanciers conservent le plaisir de pratiquer leur loisir, L'UNAN demande, l'autorisation de capture d'un bar par jour et par pêcheur pour cette zone.

En Atlantique/Golfe de Gascogne, au sud du 48° parallèle. Le quota pour les professionnels a été abaissé de 2 490 Tonnes en 2017 à 2 241 tonnes en 2018 et le quota abaissé de 5 à 3 bars par jour et par pêcheur pour la pêche de loisir. Un bilan sera fait en fin d'année par les services du Ministre en charge de la Pêche (DPMA). L'UNAN sera très vigilante, ne souhaitant pas que la situation que l'on connaît en Manche se reproduise en Atlantique/Golfe de Gascogne.

L'UNAN est très attachée à la mise en place de mesures adaptées en fonction des données scientifiques sur l'évolution de la ressource, sans pénalisation de la pêche plaisance dont le poids économique est considérable. L'UNAN est aussi très attachée à des mesures règlementaires simples, type quotas journaliers, facilement applicables à 1 300 000 pêcheurs plaisanciers, et contrôlables. A l'UNAN nous avons des pêcheurs passionnés mais aussi de très nombreux pêcheurs occasionnels, voire très occasionnels, très attachés à la liberté de pouvoir pratiquer leur loisir à titre individuel, avec des amis, ou en famille